LETTRE

DE

M. PARISET,

SUR

LE BUT DES EMBAUMEMENS

CHEZ LES ANCIENS ÉGYPTIENS.

SUIVIE

D'OBSERVATIONS EN FORMES DE NOTES.

TIRÉE A 50 EXEMPLAIRES.

AOUT 1827.

/PAR
51840/P

LETTRE

DE M. PARISET

Sur le but des EMBAUMEMENS *chez les anciens Egyptiens.*

M. le docteur PARISET a adressé à un journal une Lettre, sur l'usage adopté par les anciens Egyptiens, d'embaumer les corps des hommes et des animaux. Cette Lettre, bien raisonnée dans son ensemble, nous a paru intéressante, et digne de fixer l'attention des personnes qui se livrent à l'étude des antiquités égyptiennes. Nous la reproduisons ici, en la faisant suivre d'Observations en forme de Notes, qui éclaircissent ou modifient quelques-unes des opinions de M. Pariset, dont le système nouveau et ingénieux nous paraît d'ailleurs complètement démontré :

MONSIEUR,

Dans le courant du mois d'avril dernier, je préparais sur les momies un travail que je devais lire dans une grande assemblée, et dont j'ai communiqué tous les matériaux à la personne qui a bien voulu me remplacer. Je cherchais surtout les raisons qui ont porté les anciens Egyptiens à traiter comme ils le faisaient les corps des hommes et des animaux; et les difficultés que je

trouvais à concilier leur pratique à cet égard avec leurs idées religieuses me firent appercevoir que l'usage des embaumemens était une affaire non de religion (1) mais d'hygiène. Voici comment j'ai raisonné :

D'Anville porte à moins de 2250 lieues carrées la surface habitable de l'Egypte.

A l'époque de sa plus grande prospérité, l'Egypte comptait 14 millions d'habitans.

Divisez ce second nombre par le premier, vous aurez 6,222 habitans par lieue carrée.

Pendant huit mois de l'année, cette population pouvait vivre, plus ou moins dispersée sur le sol qu'elle cultivait ;

Mais pendant les quatre autres mois, qui sont ceux de l'inondation il fallait qu'elle se concentrât sur des points isolés, resserrés et élevés au dessus des plus hautes eaux.

Mais pour avoir ses demeures à une telle élévation, il a fallu les construire sur des monticules faits par la nature, ou sur des monticules faits à force de bras.

De là est venu que pendant l'inondation, l'Egypte présentait et présente encore l'aspect d'un grand archipel.

En second lieu, une population ainsi pressée contre elle-même, s'infecte aisément, d'autant plus que les maladies de la peau étaient là fort communes. (2) De là est venue la nécessité d'une diète

exacte, d'une excessive propreté, d'une hygiène minutieuse. Les Egyptiens entraient sur ce point dans des détails dont on est surpris. Aussi, partout où ils se trouvaient passaient-ils pour médecins.

D'un autre côté à ne supposer par année qu'un mort sur quarante, ces 14 millions d'hommes donnaient une mortalité annuelle de 350,000 personnes.

On conçoit que pendant les mois de sécheresse rien n'était plus expéditif que de les enterrer.

Mais pendant les mois de l'inondation, que faire de ces cadavres d'hommes qu'on peut porter à 116 ou à 117,000, et que faire des cadavres des animaux que l'on perdait ?

Exposer les morts à l'air comme on le faisait en Perse, pour les Mages. Sans parler des autres motifs, il est clair qu'on a rejeté ce sacrilége pour éviter l'infection.

Les inhumer dans le sol des villes, des villages ? Peut-être pendant une ou deux années ; mais la troisième, la quatrième, ainsi de suite, la chose n'était plus praticable.

Les jeter sans façon dans le fleuve ? les enfouir dans la terre ? mais les terres étaient sous l'eau, mais l'eau, en se retirant, eut laissé les corps à découvert.

Les brûler ? on n'avait pas de bois.

Que faire donc ? Ce qu'on a fait. On a salé les corps, salé, dis-je ; c'est le mot, c'est celui que

les Grecs ont employé, avec beaucoup de raison; car, ici la salaison est l'opération essentielle.

Pour saler on avait le natrum; (3) on l'avait en surabondance.

Le natrum est un sel alcalin qui, mis en contact avec les matières animales, en attire l'humidité pour la rendre à l'air, et se combine avec la graisse pour la convertir en savon (4).

Le corps ainsi saponifié, par un assez long séjour dans le natrum, est ensuite lotionné; l'eau entraîne le savon, et ce qui reste peut être mis à l'air; il s'y desséchera, sans se corrompre. Le corps desséché, voilà la momie. Les aromates, les parfums, les résines, les bitumes, les baumes, les poudres, puis les enveloppes, les bandelettes, les boîtes en bois peint, sculpté, doré; tout cela luxe, luxe fort permis, mais qui ne fait rien pour la conservation, ou plutôt qui ne faisait rien, si l'opération préliminaire n'avait pas lieu (5).

Dans les premiers tems, la momie, ainsi préparée, chaque Egyptien la gardait chez lui. C'est alors qu'un débiteur pouvait, pour gage de sa dette, déposer le corps de son père dans les mains de son créancier.

Mais par la suite des siècles, les momies s'étaient tellement multipliées dans chaque maison, qu'elles en eussent à la fin chassé les vivans.

C'est alors qu'on prit le parti de choisir les plus anciennes, de les embarquer pendant l'inondation,

et de les transporter sur les limites du désert. (6) Là, on creusa des puits où elles furent enfouies par milliers, puis recouvertes de sable.

Et, comme les montagnes avaient été exploitées, qu'on avait enlevé d'énormes quantités de pierres pour la construction des temples, des palais, des maisons, et qu'ainsi les montagnes étaient comme évidées, on a profité de ces vides pour les convertir en palais de morts, en chambres sépulcrales, pour les Prêtres, pour les Rois; ces palais étaient embellis de tout le luxe des arts.

Cette pratique a été suivie pendant près de deux mille quatre cents ans. Quelle masse énorme de matière animale, en corps d'hommes et d'animaux de toute espèce (7), a été ainsi séquestrée! Que l'on consulte sur ce point les voyageurs, même les plus modernes.

Pendant cette longue période, l'Egypte a été un des pays les plus sains du globe. Que fût-il arrivé au contraire si, délayée, détrempée par les eaux du Nil, la terre de l'Egypte eût été comme pétrie avec cette prodigieuse quantité de débris putrescibles?

Je ne nie point que l'ancienne Egypte n'ait eu des épidémies. Il est probable que les caravanes de Nubie lui apportaient le typhus. La peste d'Athènes venait de là; car cette peste me paraît un vrai typhus. Strabon parle de fièvres de mauvais caractère, qui se développaient dans le voisinage

des canaux et grands lacs. On y voyait aussi de grandes épizooties. Mais Hérodote, Diodore, Tacite, etc., ne parlent point de maladies redoutables en Egypte. De telles maladies ne sauraient se concilier avec l'extrême population que je viens de rappeler.

Certes, la propreté, l'extrême scrupule que l'on portait dans le choix des alimens ; le soin de favoriser le cours des eaux, d'ouvrir et d'entretenir des canaux pour dessécher les terres et mettre à découvert le vaste marais que formait le Delta ; tous ces moyens de conservation ont singulièrement contribué à la salubrité de l'Egypte; mais il est bien probable que l'heureux effet de tant de précautions eût été fort diminué, si elles n'eussent eu pour complément l'usage d'embaumer les corps, ou d'en prévenir la putréfaction.

Ce qu'on ne peut nier, c'est que cet usage a cessé vers le quatrième siècle de notre ère (8), et que c'est à cette époque qu'il faut remonter pour trouver l'origine de cette peste à bubons, de cette peste d'Orient (9), qui s'est répandue si souvent sur la surface du monde, et dont il paraît que le foyer primitif est uniquement en Egypte (10).

Pour rendre plus sensible mon sentiment sur ce point, je ferai cette supposition : que le cimetière du P. La Chaise et celui de Montmartre soient sur les bords de la Seine; que la Seine, en se débordant, les couvre quatre mois de l'année, et se re-

tire en laissant ces deux cimetières sous l'action continuelle du soleil de juillet. Je le demande à tout homme sensé, que deviendrait Paris ?

Et que pense-t-on que puisse devenir à la longue, une terre basse comme celle du Delta, qui, depuis tant de siècles a reçu tant de cadavres, soit par la mortalité ordinaire, soit après des batailles, soit à la suite et par l'effet des travaux publics, où tant d'ouvriers succombent pour être enterrés dans le lieu même où ils rendent leurs derniers soupirs ?

Un village du Delta perd un, deux, trois de ses habitans dans le mois de juin. On va les enterrer à quelques pas au pied d'un dattier que l'eau du fleuve baigne en juillet; ce fleuve se retire en septembre ou octobre, et les maladies apparaissent au village en novembre. La peste y peut naître; elle y naît en effet; un seul point infecté suffit : les villes le seront, l'Egypte le sera, puis le Levant et l'Occident, Smyrne, Constantinople, Marseille et jusqu'à Moscou. Or, ni Marseille, ni Moscou, ni peut-être Smyrne et Constantinople ne produiraient la peste par leurs propres localités. C'est une vérité reçue dans tout l'Orient, et que ne confirme que trop les malheurs de l'armée française en Egypte, qu'avant de se montrer ailleurs la peste se montre d'abord en Egypte.

Conclusion : qu'un des moyens les plus directs et peut-être l'unique moyen de tarir les sources

de la peste serait de rétablir la pratique des embaumemens, en lui donnant toute l'étendue qu'elle avait autrefois.

Pratique dispendieuse ? pas du tout : la nature a prodigué le natrum en Egypte, comme pour en assurer la population. Aussi point de natrum, point d'Egypte ; au moins point d'Egypte telle que l'antiquité l'a connue avec toutes ses merveilles.

Pratique difficile à persuader ? peut-être ; je crois qu'elle serait fort aisément adoptée, si.....

Ajoutez, comme moyens auxiliaires et d'une grande utilité d'ailleurs, le rétablissement des canaux, la bonne police des villes, etc., et, si une épidémie de peste vient à éclater, le soin d'employer les chlorures pour purifier les vêtemens et désinfecter les maisons, etc.

Un système de précautions et d'usages adopté et suivi dans cet esprit pendant cinq ou six ans, il est bien probable qu'on ne verra pas de véritable peste en Egypte, ni dans aucun lieu du monde, supposé vrai toutefois, ce qui est reçu en Orient, savoir que la peste n'a de foyer originaire que l'Egypte.

Je suis, etc.

Signé E. PARISET.

NOTES.

(1) Nous pensons, avec l'auteur, que la manière dont les Egyptiens traitèrent les cadavres fut principalement une affaire d'hygiène. Mais nous ne croyons pas que la religion y soit restée étrangère. Les législateurs des anciens peuples ont souvent prescrit comme usages religieux, des institutions qui présentaient des avantages purement politiques : c'était le moyen le plus sûr pour les faire adopter et les maintenir. Nous pourrions en citer plus d'un exemple ; et il est probable qu'il en fut ainsi en Egypte, de l'usage des embaumemens.

(2) Elles le sont encore dans l'Orient. Les lois de Moyse, si pleines de sagesse, à les considérer même comme un code purement civil, avaient certainement pour but, dans les purifications et les abstinences qu'elles prescrivaient, des précautions nécessaires dans ces climats, pour préserver de la lèpre, et d'autres maladies cutanées. Et, s'il est permis de nommer Mahomet, après le législateur des Hébreux, nous ajouterons que les fréquentes ablutions en usage chez les Musulmans, ont aussi le même objet.

(3) Le Natrum est indigène à l'Egypte. On trouve encore dans la Basse-Egypte, à l'ouest du Delta, six lacs qui le produisent ; et, cette substance qui est employée dans plusieurs procédés des arts, est pour cette contrée, l'objet d'un commerce fort étendu. L'analyse chimique des eaux de ces lacs, faite par les savans Français de l'expédition d'Egypte, a donné pour résultat du muriate de soude, du carbonate de soude, et un peu du sulfate de soude. La combinaison de ces divers élémens varie dans les différens

lacs : le carbonate de soude domine dans quelques-uns, et le muriate de soude dans les autres.

(4) On a trouvé près de quelques momies des masses d'une substance qui ressemblait à de la cire, mais qui était réellement une sorte de savon. On a cru y voir le résultat de la saponification, opérée par la combinaison successive des parties graisseuses des corps avec le natrum dont ils avaient été imprégnés.

(5) D'après Hérodote, Diodore de Sicile, et les observations faites sur les momies, les anciens égyptiens avaient trois modes d'embaumemens bien distincts, et proportionnés au rang ou à la richesse des défunts. Le plus simple, celui des pauvres, consistait uniquement dans *la salaison*, pour me servir de l'expression de M Pariset, puisqu'il se bornait à nettoyer le corps et à le laisser macérer pendant soixante et dix jours dans une solution alcaline. Mais pour les classes plus riches ou plus distinguées, ils avaient deux autres méthodes. Dans la première, qui était de beaucoup plus recherchée et plus dispendieuse que l'autre, après l'extraction du cerveau et des entrailles, les lotions aromatiques, et l'introduction des différens baumes dans le cadavre, le corps était lavé avec une solution de potasse et conservé pendant soixante et dix jours. Dans la seconde méthode, après l'injection de la résine liquide qui devait dissoudre et entraîner les viscères, le corps était encore déposé pendant soixante et dix jours dans la solution alcaline. M. Pariset a donc raison de dire que la dessication par les sels, était l'opération essentielle, et que tout le reste était luxe.

Nous ne connaissons qu'une exception à cet em-

ploi des sels alcalins ; mais elle est très - remarquable. « Une momie ouverte par M. Cailliaud, présente » un intérêt particulier par le mode d'embaumement » qui diffère de tous ceux qu'on connaît : il n'entre » dans la préparation, ni bitume, ni soude minérale, » ni aucun sel. Les bandes et les toiles ont été roulées autour du corps sans aucune adhérence, aussi » les a-t-on enlevées avec la plus grande facilité ; » mais entre tous les doubles de toile, on a trouvé » une couche très-épaisse de sciure de bois ou d'écorce, qui avait certainement pour objet d'absorber » l'humidité, et cet effet a été produit complètement. » Le corps renfermait aussi une grande quantité de » cette poudre au lieu de bitume. Il est digne de remarque que les chairs ont été conservées intactes » par ce simple procédé. La couleur de la peau est » jaune au lieu d'être noire. Les chairs telles que » l'oreille et le cartilage du nez sont encore très-flexibles ; toutes reçoivent l'impression du doigt ; » on a même retrouvé le blanc des yeux. » (Revue Encyclopédique, janvier 1824).

Il serait difficile de donner la raison de cette singularité dans les procédés de l'embaumement : nous nous bornons à la décrire. On pourrait penser qu'elle tenait à quelque superstition particulière, ou bien que la famille du défunt, étrangère à l'Egypte, avait dédaigné de s'astreindre entièrement aux usages reçus chez le peuple Egyptien. L'article que nous avons cité ne nous dit pas que la momie de M. Cailliaud, portât aucun des caractères auxquels on reconnaît les momies greco-égyptiennes. Au reste, ce procédé pour la conservation des corps, était connu des mo-

dernes, avant le développement de la momie de M. Cailliaud.

(6) M. Pariset paraît croire que, lorsqu'on transporta dans les tombeaux *les plus anciennes momies*, on conserva les autres dans les maisons, jusqu'à ce qu'elles en sortîssent à leur tour pour faire place à d'autres. Il nous paraît plus naturel de penser que l'usage de garder ainsi les cadavres de ses pères n'eût lieu tout au plus que dans les premiers tems, et qu'il avait entièrement cessé long-tems avant les Ptolémées.

(7) Il est incontestable que l'embaumement, ou la *momification* (s'il m'est permis de me servir de ce mot qui rend mieux ma pensée), fut le seul mode de sépulture usité en Egypte pour les cadavres humains. En fut-il de même pour ceux des animaux ? Je ne le pense pas; et l'opinion trop générale, que M. Pariset semble émettre ici et plus haut, serait bien difficile à soutenir Les auteurs qui nous ont transmis les usages de l'antique Egypte, ne parlent de l'embaumement que pour les animaux sacrés. Les fouilles pratiquées récemment n'ont pas produit la découverte de tous les animaux domestiques à beaucoup près, tandis qu'elles ont procuré des momies de plusieurs animaux sauvages. Il serait donc difficile d'attribuer avec quelque fondement la conservation de ces animaux à d'autres motifs qu'à ceux d'une religion superstitieuse qui les avait rendus sacrés, comme les symboles ou les attributs vivans de ses Dieux. Si des explorateurs modernes, parmi lesquels nous nous plaisons à citer M. Passalacqua, ont trouvé des animaux que nous ne connaissions point comme sacrés chez les Egyptiens, on doit se rappeler que leur nom-

bre variait dans les différens *Nômes*, ou provinces de l'Egypte, dont les superstitions n'étaient point uniformes. Au reste pour ne point parler des animaux sauvages, qui vont mourir pour la plûpart loin des demeures de l'homme, le plus grand nombre des animaux domestiques étant, ou destinés à servir de nourriture, ou consacrés par la religion, il n'y a guère de difficulté que pour les bêtes de somme; et leur nombre ne pouvait être assez considérable pour que leur crémation, leur inhumation ou leur projection dans les eaux pût entraîner de graves inconvéniens.

(8) Il paraît que les Israélites, pendant leur séjour en Egypte, se conformèrent aux usages du pays, pour ce qui concernait la sépulture. La Genèse (Cap. L. ℣℣ 3 et 25) nous apprend que les corps de Jacob et de Joseph furent embaumés, comme c'etait la coutume : *quippé mos erat cadaverum conditorum*; et il est probable que les autres Hébreux imitèrent en cela leurs Patriarches. Nous devons croire que les Grecs firent généralement de même, lorsqu'ils s'établirent en Egypte sous les Lagides. Leurs momies, différentes de celles des Egyptiens d'origine, ou par la disposition et les ornèmens des cadavres, ou par la forme et la décoration des cercueils, ou enfin par des inscriptions en langue grecque, indiquent cependant, sous les rapports essentiels, les mêmes procédés pour l'embaumement. Quant aux Romains qui habitèrent l'Egypte après la conquête, il y a tout lieu de présumer qu'ils imitèrent les Grecs, aucun texte, aucun monument ne nous indiquant le contraire, et les mêmes motifs de police sanitaire devant les y obliger, surtout chez un peuple supers-

titieux et intolérant. Le christianisme lui-même conserva cette partie des rites du pays : des textes positifs d'Athénagore, d'Origène, de St. Athanase et de St. Augustin, prouvent que les premiers chrétiens, en Egypte, continuaient d'embaumer leurs morts. Nous ne saurions préciser l'époque à laquelle cessa cet usage ; mais nous croyons, avec M. Pariset, qu'il fut entièrement abandonné vers le quatrième siècle de notre ère.

(9) Beaucoup de maladies contagieuses furent connues chez les anciens, et désignées sous le nom de peste. Mais on s'accorde généralement à croire qu'ils furent préservés de la peste à bubons, si commune aujourd'hui dans le Levant, et qui plus d'une fois répandit ses ravages en Europe. S'il est sûr que cette désastreuse maladie s'est dévelopée pour la première fois, au quatrième ou au cinquième siècle, on peut admettre, jusqu'à un certain point, les conclusions de M. Pariset. Mais il n'est personne qui n'ait vu au moins une des causes de la peste, dans le fatalisme des Musulmans qui leur fait négliger toute précaution sanitaire.

(10) On a répondu à M. Pariset que le foyer de la peste est à Constantinople, et non en Egypte, comme il le suppose. Nous n'entrerons pas dans cette discussion qui ne se rattache point à notre objet. Etranger aux sciences médicales, nous ne pouvons que dire humblement aux membres de la docte Faculté :

Non nostrûm inter vos tantas componere lites.